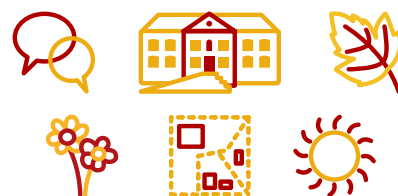


LÉGNY

BULLETIN MUNICIPAL



NOVEMBRE 2025



MAIRIE DE LÉGNY

127, route des Ponts-Tarrets
Le Bourg – 69620 Légný
Tél. : 04 74 71 61 09
Courriel : bureau@legny.fr

SECRÉTARIAT

Mardi 9h-12h
Jeudi 13h30-17h
Samedi 9h-11h30

PERMANENCE DE SYLVIE JOVILLARD

Samedi 9h-11h30 sans RDV
Lundi au vendredi sur RDV

Chers Elginoises, Elginois,

Nous voici à l'approche des festivités de fin d'année qui nous permettront à plusieurs reprises de vous retrouver lors de moments conviviaux.

Dans cette attente, les travaux se poursuivent et vous pourrez découvrir dans ces pages la concrétisation du Plan Paysage autour de la place du Bourg et du secteur des Ponts-Tarrets. Les enjeux climatiques restent en effet essentiels, comme en témoignent les récentes données portées par la COP du Rhône.

Parallèlement, la révision de notre PLU atteint enfin sa phase d'enquête publique, vous permettant de prendre connaissance de la traduction réglementaire des grandes orientations qui vous ont été présentées lors de nos réunions publiques, et d'échanger si vous le souhaitez avec le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif pour conduire cette enquête publique.

D'ici là, et en attendant de vous souhaiter de vive voix nos vœux, n'oubliez pas de noter dans vos agendas les différents temps festifs qui vous sont proposés par le Conseil municipal et nos associations elginoises.

Bonne lecture,
Sylvie Jovillard, Maire

SOMMAIRE

- Travaux en cours et à venir
- Une nouvelle association est née
- Compte-rendu de la COP
- Révision du PLU : enquête publique
- Nids à chauves-souris
- Nouvelles du Conseil Municipal des Jeunes

AGENDA

NOVEMBRE

Jeu concours des commerçants

DÉCEMBRE

JUSQU'AU 13

Jeu concours des commerçants

SAMEDI 6 📍SALLE DES FÊTES

Repas de Noël du CCAS

SAMEDI 6 🕒8H30-12H 📍PONTs-TARRETS

Vente de sapins par le Sou des écoles

SAMEDI 13 🕒14H-17H 📍SALLE DES FÊTES

Atelier couronnes de Noël

JANVIER

VENREDI 9 🕒19H

Cérémonie des vœux

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION COP « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Le 4 septembre dernier, la Conférence des parties prenantes du Rhône (COP 69) a rassemblé environ 200 personnes, élus, techniciens des collectivités et de l'État, représentants des entreprises privées, de la société civile, du monde agricole.

DIAGNOSTIC DE SENSIBILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES

Par rapport à la période 1976-2005, le nombre de jours où la température dépassent les 30°C sous abri à Lyon en 2050 serait compris entre 35 et 40 par an. Même là où ces valeurs seraient les plus faibles, à l'Ouest du département, elles atteindraient 10 à 20 jours par an. 18 jours, par exemple, en valeur médiane, à St-Didier-sur-Beaujeu où se trouve une station de Météo France. Pour tous les territoires du Rhône cela représenterait entre 6 et 21 jours de plus qu'à la période de référence, soit 1 à 3 semaines de plus. C'est donc une augmentation drastique en tous points du département. Les deux combinés (journées très chaudes et nuits où la température ne redescend pas) donnent les vagues de chaleur et leurs alertes canicules. En 2025, déjà, le département du Rhône détenait le record toutes catégories des départements où ces alertes avaient été le plus déclenchées par Météo France depuis 2004 : « Avec 174 jours de canicule depuis 2004, dont 4 en alerte rouge, le Rhône est de loin le

département le plus touché, devant l'Isère (125 jours), puis la Drôme (111 jours) et l'Ardèche (110 jours). » (*Lemonde.fr, juin 2025, avant l'été et ses 2 canicules supplémentaires*)

ÉVOLUTION DES PRÉCIPITATIONS

La chaleur s'accompagne également d'une diminution de nos ressources en eau. À titre d'exemple, la quasi-totalité des stations de mesure sur les cours d'eau du département affichent des baisses de 10 à 30 % du débit d'étiage estival. Cette baisse est de l'ordre de 15 % pour la Saône et de 25 % pour le Rhône. Pourtant, la violence et la fréquence des événements pluvieux exceptionnels se sont accrues. L'intensité des précipitations extrêmes a par exemple augmenté d'au moins 10 % par rapport à la fin du siècle dernier sur le département. C'est même +15 à +20 % en de nombreux points de l'agglomération lyonnaise, de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées (à laquelle notre commune appartient), de l'Ouest et des Monts Lyonnais, +20 à +25 % près de l'Arbresle ou de Villefranche-sur-Saône. Cela peut paraître abstrait mais c'est une augmentation suffisamment rare sur le territoire national et significative pour qu'elle fasse l'objet d'une vigilance accrue de la part de Météo France. La quantité d'eau déversée dans un temps très court sur des surfaces largement imperméabilisées favorise le ruissellement, plutôt que la recharge des nappes, entraînant des risques d'inondations.



UNE ASSOCIATION ELGINOISE EST NÉE... TARRÉMENT COMMERÇANTS

L'association **Tarrément commerçants** rassemble à leur initiative les commerces et les diverses entreprises de la commune de Légny dans une démarche collective et conviviale. Créée pour valoriser le commerce local, elle regroupe une diversité d'enseignes et d'artisans engagés à faire vivre notre village.

Pour célébrer son lancement, l'association organise **un grand jeu pour cette fin d'année**, une occasion idéale de venir découvrir toutes les boutiques sur Légny, rencontrer les commerçants et profiter d'une ambiance festive.

Alors vite, rendez-vous dans tous les commerces elginois pour participer à ce grand jeu !

Plus d'infos sur les réseaux...

ATELIERS NUMÉRIQUES POUR LES SENIORS

À l'initiative de la CARSAT et de l'Udaf, des ateliers numériques gratuits sont organisés dans la salle du conseil de la Mairie du Val-d'Oingt.

Création d'une adresse mail, explication des antivirus, des mises à jour, France Connect... autant de thèmes qui seront abordés.

✉ Inscription au 06 24 18 72 95 ou conseillernumerique@udaf-rhone.fr

🕒 Dates des ateliers : les jeudis 20 et 27 novembre, les 4, 11 et 18 décembre et en 2026, les 8, 15, 22 et 29 janvier et 5 février.





Maquette 3D de la future station de recharge électrique

TRAVAUX EN COURS

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES SUR LE SECTEUR DES PONTS-TARRETS

Après les travaux d'enfouissement de la ligne électrique route du Breuil portés par ENEDIS, des travaux de renforcement électrique sont en cours sur le secteur des Ponts-Tarrets, chantier coordonné par le Syder (Syndicat départemental d'Énergies du Rhône) pour accompagner l'évolution du secteur (en particulier l'arrivée des nouveaux commerces) et éviter ainsi des baisses de tension. En parallèle, le SYDER parachève la création d'une station publique de recharge haute puissance pour véhicules électriques, située à l'entrée de la ZAC de la Gare. Cette station fait partie des 9 installations créées sur le Rhône, projet soutenu par l'État et l'ADEME, dans le cadre du plan France 2030.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU BOURG, VALORISATION DES PONTS-TARRETS ET CRÉATION DE BORNES VÉLOS AU CENTRE-BOURG, PONTS-TARRETS ET À BILLY

Déclinaison du Plan Paysage, le réaménagement de la Place du Bourg est en cours d'élaboration. Un plan d'aménagement doit être prochainement soumis au Conseil Municipal et sera partagé avec les riverains et habitants de la Commune. Ces travaux futurs bénéficient d'une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans le cadre de la réflexion portée par le Plan Paysage, la Commune a également répondu à un appel à projets autour des mobilités douces et a obtenu une subvention Fonds Vert qui va permettre l'installation en trois points stratégiques de la commune de bornes de location courte durée de vélos électriques. L'objectif est de permettre à tous d'essayer les vélos électriques et/ou d'utiliser ce mode de déplacements pour faire ses courses, une balade... Trois points de recharge seront prévus : vers le Centre Bourg, aux Ponts-Tarrets et au Hameau de Billy. Un contrat de trois ans est prévu avec la prestataire. Au regard des résultats d'usage, la commune décidera ou non de poursuivre ce partenariat.

Cela vient renforcer le projet intercommunal de liaison vélos dont les études vont débiter fin 2025, reliant le Val-d'Oingt à Légny jusqu'à la gare, et conduit par la Commission Mobilités de la Communauté de Communes

Toujours dans la suite du Plan Paysage, des travaux d'aménagement sur le secteur des Ponts-Tarrets devraient s'amorcer début 2025, coordonnés par la Communauté de Communes et portés sur l'enveloppe voirie de la Commune, du SYTRAL et de la Communauté de Communes. Ces travaux comprendront des plateaux-ralentisseurs en entrée du secteur des Ponts-Tarrets, une matérialisation de la traversée de la Voie du Tacot, un cheminement modes doux (piétons-vélos) le long du parking de la gare, la remise aux normes des arrêts de bus et la végétalisation d'une partie du secteur des Ponts-Tarrets.

GÎTES À CHAUVES-SOURIS

Les chauves-souris jouent un rôle écologique important : strictement insectivores, elles aident à contrôler les populations d'insectes, notamment les moustiques. Leur présence réduit naturellement le nombre de nuisibles sans produits chimiques. Créatures nocturnes, elles sont donc complémentaires des hirondelles et des martinets. Nous avons sur notre commune un site identifié et protégé qui leur permet en hiver de se mettre à l'abri et d'hiberner. En été en revanche, elles quittent la grotte et recherchent des gîtes d'été, pour se reposer après la chasse et élever leurs jeunes, dans les arbres, sur les façades de nos maisons (derrière des volets ou dans des fissures de murs), greniers et combles. 3 gîtes artificiels, en béton de bois, offerts par l'association Demain c'est ici et maintenant dans le cadre de l'opération « Nos villages du Beaujolais, refuges à chauves-souris ! » viendront prochainement leur apporter des sites de repos complémentaires.



CARNET

Jacqueline Chevallier nous a quitté le 7 octobre dernier. Mme Chevallier (née Célérrier) aura été agent recenseur pour la Commune en 2014 puis conseillère municipale de 2015 à mars 2020. Nous adressons à sa famille nos plus sincères condoléances.

CONCOURS DU FLEURISSEMENT DES PIERRES DOREES

Dans l'objectif de valoriser le patrimoine beaujolais, ce concours vise à maintenir l'embellissement des villages, tout en intégrant les exigences environnementales actuelles.

24 villages ont participé à cette édition 2025, chacun ayant reçu la visite d'un jury composé d'un élu, d'un professionnel horticole ou d'espaces verts, et de bénévoles impliqués dans les comités de fleurissement. Pour cette nouvelle édition, la Commune de Légny a été distinguée en recevant le Prix de la meilleure valorisation des espaces publics.



Bulletin réalisé par Nicolas Folliot · nicolas.folliot.net
Photos Mairie de Légny et Pexels · Imprimé par la mairie de Légny

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

En début d'année la nouvelle équipe du CMJ, constituée de Nolan Bakanyi, Constance Faure, Isaac Rechagnieux, Margot Spinicci et Marin Villemagne, s'est réunie pour la première fois pour exposer leurs envies et projets pour la commune.

Après avoir récolté objets, livres et vêtements auprès de généreux Elginois, ils les ont vendus au profit de l'Unicef lors du vide-grenier organisé par le Sou des écoles. Au printemps ils ont planté et mis à disposition des habitants des aromatiques place du Bourg. Ces actions devraient être reconduites en 2026.

Pour aider à la lutte contre les moustiques, ils proposent de fabriquer des gîtes à chauves-souris en bois pour les habitants désireux d'installer chez eux des abris. Si vous êtes intéressé, merci de vous manifester auprès de la mairie. Nombre limité !



SUIVEZ L'ACTUALITÉ



LEGN.Y.FR



FACEBOOK.COM/
MAIRIELEGN.Y



Panneau
Pocket

ARRÊTÉ N°2025-20

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le Maire de la Commune de Légny ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L151-1 à L.151-48, L.153-36 et R 153-8 ;
Vu le code de l'environnement notamment les articles L 123-1 à L123-18 et R-123-1 à R 123-46 ;
Vu le Plan Local d'urbanisme de la commune approuvé le 17 octobre 2007, et modifié une première fois le 10 décembre 2008, puis une deuxième fois le 14 septembre 2010 ;
Vu la délibération du conseil municipal N° 2021-17 prescrivant la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme en date du 12-04-2021 et la délibération complémentaire 2021-20 du 7 juin 2021 ;
Vu l'avis tacite de la MRAE n°2025-ARA-AUPP-1580 2025AARA72 en date du 14 juin 2025 (joint aux avis des personnes publiques associées) ;
Vu la consultation pour avis des Personnes Publiques Associées ;
Vu la décision N°E25000107/69 en date du 7 Novembre 2025 signé par le 1er Vice-Président du Tribunal administratif de Lyon désignant Mr Michel BOUNIOL en qualité de commissaire-enquêteur ;
Vu les pièces du dossier portant sur la révision générale du Plan Local d'urbanisme et le Schéma Directeur des Eaux Pluviales soumis à enquête publique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur la procédure de « révision générale du Plan Local d'urbanisme » et l'élaboration du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la Commune de Légny.

L'enquête publique sera ouverte du Mardi 16 décembre 2025 (08h30) au Samedi 24 janvier 2026 (12h00) soit pour une durée de 40 jours consécutifs.

La révision générale du Plu a pour objectif de diversifier l'offre en logements, faciliter un dynamisme et une diversité économique, source de richesses et d'emplois, encadrer l'évolution du secteur des Ponts-Tarrets pour lui conserver sa vocation économique structurante dans une approche qualitative des aménagements, favoriser le développement touristique en favorisant une diversité des hébergements touristiques, veiller à la préservation de l'activité agricole sur le territoire communal, conforter les continuités des parcours en modes doux dans l'espace communal convergeant vers les pôles générateurs de déplacement et le développement maîtrisé d'aires de stationnement, veiller au maintien des qualités paysagères et à la préservation des milieux d'intérêt écologique, veiller à la valorisation du patrimoine bâti et intégrer les risques (inondation, risques géologiques notamment).

ARTICLE 2

Monsieur Juan Segado, 1^{er} Vice-Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mr Michel Bouniol, en qualité de commissaire enquêteur.

Pour les besoins de l'enquête, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule.

ARTICLE 3

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public Salle des Animations (jouxant le bâtiment de la Mairie) pour recevoir ses observations aux jours et heures ci-dessous :

- Mardi 16/12 de 09h00 à 12h00
- Samedi 20/12 de 09h00 à 12h00
- Samedi 17 janvier 2026 de 09h00 à 12h00
- Samedi 24 janvier 2026 de 09h00 à 12h00

ARTICLE 4

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut avoir accès au dossier sur support papier en Mairie de Légny 127, Route des Ponts-Tarrets 69620 Légny, siège de l'enquête publique, et aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public soit :

- Le mardi de 08h30 à 11h30
- Le jeudi de 13h30 à 17h00
- Le samedi de 9h00 à 11h30

Le dossier de l'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet de la commune (www.legny.fr) – Page Accueil – Rubrique révision du PLU.

Le public pourra présenter ses observations par différents moyens :

Par voie écrite :

- Sur les deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet, sur le lieu de consultation du dossier d'enquête publique en mairie (127 Route des Ponts-Tarrets 69620 Légny)

- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Légny 127 Route des Ponts-Tarrets 69620 Légny. Il conviendra de préciser sur l'enveloppe « NE PAS OUVRIR – PLI destiné à Monsieur Michel Bouniol, commissaire enquêteur. »

Par voie électronique :

- Sur le site internet offrant un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement. Il est ouvert à l'adresse suivante www.registre-numerique.fr/revision-plu-legny. Le lien de ce site se trouvera également sur le site internet de la Mairie (www.legny.fr) Rubrique : révision du PLU
- Via l'adresse mail suivante : revision-plu-legny@mail.registre-numerique.fr. Les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé www.registre-numerique.fr/revision-plu-legny et donc visibles par tous.

ARTICLE 5

Un avis faisant apparaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et republié dans les 8 premiers jours après l'ouverture de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir le Progrès et le Patriote Beaujolais.

Cet avis sera affiché en mairie et sur le panneau municipal du Hameau de Billy, au format A3 sur fond jaune, en référence à l'article R123-11 du Code de l'environnement. Ces mesures de publicité seront attestées par un certificat du Maire.

L'avis sera également consultable sur le site internet de la Commune durant toute la durée de l'enquête (www.legny.fr / Page accueil / Rubrique Révision du Plu)

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique avant l'ouverture de celle-ci concernant la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 6

Les informations relatives au dossier d'enquête publique peuvent être demandées en mairie auprès de Mme le Maire.

Toute personne, peut à sa demande et à ses frais, obtenir copie papier de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie, avec un délai de 5 jours ouvrés suite à la date de sa demande.

ARTICLE 7

À l'expiration du délai d'enquête publique prévu à l'article 1er, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées aux registres et rencontrera sous huitaine Madame le Maire pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre à Madame le Maire de la commune de Légny le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions au Président du tribunal Administratif de Lyon. Une copie du rapport sera adressée par Madame le Maire à Mme la Préfète du Rhône.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en Mairie de Légny, et sur le site internet de la commune (www.legny.fr) et en Préfecture. Passé ce délai, les personnes intéressées pourront demander la communication de ces pièces dans les conditions prévues au Livre 3 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

ARTICLE 8

Le responsable du projet est le Maire de la Commune de Légny, domiciliée 127 Route des Ponts-Tarrets 69620 Légny.

Au terme de la présente enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions motivées remis par le Commissaire-enquêteur et de ses résultats, après prise en compte des observations des Personnes Publiques Associées et du public, le dossier amendé ou non, sera soumis, par le responsable du projet, au Conseil Municipal, pour prononcer l'approbation de la révision générale du Plan Local d'urbanisme et de son Schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

ARTICLE 9

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 10

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, affiché et publié au recueil des actes administratifs.

Madame le Maire de Légny, Madame la Préfète du Rhône, Monsieur le Directeur Départemental des territoires du Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait Légny, le 14 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire